

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-289 du 13 novembre 2008 portant nomination au groupe de travail sur la publicité auprès du public en faveur des médicaments, des préservatifs et des insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SJSM0831197S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5122-1 à L. 5122-8, L. 5134-2, R. 5122-3 et suivants, R. 5122-43, R. 5134-15 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2005-172 du 29 juillet 2005 portant création d'un groupe de travail sur la publicité auprès du public en faveur des médicaments, des préservatifs et des insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Les personnalités dont les noms suivent sont nommées membres du groupe de travail sur la publicité auprès du public en faveur des médicaments, des préservatifs et des insecticides et acaricides destinés à être appliqués sur l'homme :

En qualité de personnalité choisie en raison de sa compétence en matière de publicité

Mme Joseph (Julie).

En qualité de représentant des organismes de consommateurs faisant partie du Conseil national de la consommation

Mme Lemer (Claudine).

En qualité de représentants des organismes représentatifs des fabricants de produits pharmaceutiques

Mme Lacoste (Marie-Laure).
Mme Paulmier-Bigot (Sylvie).

En qualité de personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de médicaments

Mme Banchet (Sandra), pharmacien d'officine.
M. Daire (Philippe), médecin généraliste.

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2008.

La secrétaire général,
M. POT